

**Séance jeudi 9 janvier 2025**

**I/ COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

	NOM	Présent	Excusé	Absent
1) Maire de la commune-siège de l'établissement principal	<b>M. Pascal DUCHÈNE</b>	X		
2) Représentant de la principale commune d'origine des patients autre que la commune-siège	<b>M. Jean-Lou LEBRUN</b>	X		
3) et 4) Deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de ces 2 communes ou 2 représentants des communes d'origine majoritaire des patients	<b>M. Jean-François MARY</b>	X		
	<b>M. Franck PICHOT</b>		X	
5) Président du Conseil Départemental ou son représentant	<b>Mme Anne MAINGUET-GRALL</b>		X	

**II/ COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

	NOM	Présent	Excusé	Absent
1) Un représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques	<b>M. François LE FLOCH</b>	X		
2) et 3) Deux Représentants de la commission médicale d'établissement	<b>Dr Nicolas CHAUVEL</b>	X		
	<b>Dr Célia BECUWE</b>	X		
4) et 5) Deux représentants des organisations syndicales CGT CFDT	<b>M. Fabrice LE ROUX</b>	X		
	<b>Mme Sophie EVAIN</b>	X		

**III/ COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉS**

	NOM	Présent	Excusé	Absent
1) et 2) Deux personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régional de santé	<b>M. David NAEL</b>	X		
	<b>M. Thierry POULAIN</b>	X		
3), 4) et 5) Trois personnalités qualifiées désignées par le Préfet d'Ille-et-Vilaine dont au moins 2 représentants des usagers	<b>Dr Antoine MOUDEL</b>	X		
	<b>M. Patrick ROLLAND</b>	X		
	<b>M. Patrick MOTTE</b>	X		

**VOIX CONSULTATIVES**

	NOM	Présent	Excusé	Absent
1) Présidente de la CME, vice-présidente du directoire	<b>Dr Cécile LERAY</b>		X	
2) Un Député de la circonscription siège	<b>Mme Mathilde HIGNET</b>	X		
3) Sénateur du département désigné par le Sénat	<b>Non désigné</b>			
4) La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou son représentant	<b>M. David LE GOFF,</b> Représentant de l'ARS Bretagne - Délégation Territoriale d'Ille et Vilaine	X		
5) Le directeur de la caisse d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine ou son représentant	<b>Mme Brigitte THÉBAULT,</b> Responsable du Pôle Frais de Santé et représentante de la Direction Caisse primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et- Vilaine		X	
6) Maire de la commune d'un établissement public de santé fusionné	<b>M. David NAEL,</b> <b>désigné Collège III</b>	X		
7) Le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique, le cas échéant	<b>Dr Célia BECUWE</b> <b>désignée au Collège II</b>	X		
8) Un représentant des familles des résidents	<b>M. Christophe POIRIER,</b> Représentant des familles au CVS de Carentoir	X		
	<b>M. Yves GUEGUEN,</b> Trésorerie Hospitalière de Rennes		X	

**INVITÉS**

	NOM	Présent	Excusé	Absent
1) La Directrice	<b>Mme Anne ROUSSELOT-SOULIÈRE</b>	X		
2) Le Directeur des Ressources Opérationnelles	<b>M. Jean BÉLET</b>		X	
3) La Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Médicales	<b>Mme Anne COUNY</b>	X		
4) La Coordinatrice générale des soins, de la qualité gestion des risques et de la relation avec les usagers	<b>Mme Roselyne LEMOINE</b>	X		
5) La Directrice de l'activité et des finances	<b>Mme Fanny JEHANNO</b>	X		

## ORDRE DU JOUR

<b>AVIS</b>	<b>- Affaires générales et stratégiques</b>	Pièces-jointes		
		Avec ordre du jour	Sur table	Pas de pièce jointe
1.	RI Conseil de Surveillance	M. Duchêne, Président Mme Rousselot-Soulière, Directrice	X	

<b>AVIS</b>	<b>- Affaires Financières</b>			
2.	PGFP	Mme Jehanno, Directrice de l'activité et des finances	X	
3.	Prestations aux tiers		X	

### **M. DUCHÊNE ouvre la séance à 13 heures 30.**

M. Duchêne présente la nouvelle Directrice de l'activité et des finances, Mme Fanny Jehanno.

### **1. PGFP 2024-2039 - AVIS**

*Une présentation est projetée en séance.*

Au regard du diaporama, M. PICHOT demande une présentation annuelle sur les étapes 1 et 2 de la cinétique de l'emprunt et décaissements. Le tableau xls joint répond à cette demande.

Il est précisé que la subvention de l'ARS permet de minorer le besoin d'emprunt et allège donc les charges financières.

M. LE GOFF confirme l'engagement de l'ARS et se positionne bien sur le projet complet.

Mme HIGNET demande quelles sont les sources d'économie, sachant que toutes les sources sont investiguées, étude médico-économique sur chaque projet, analyse des besoins de remplacement de personnel.

M. LE ROUX se dit inquiet.

Ce projet montre des intentions volontaristes en assurant la qualité et la sécurité des soins.

M. DUCHÊNE évoque également la diminution des dépenses concernant l'équipe de sécurité.

M. LE GOFF précise qu'une rigueur des dépenses hospitalières s'impose y compris en dehors du projet du nouvel hôpital.

Mme EVAÏN demande si l'établissement a reçu les résultats du « carottage » et de l'impact éventuel pour l'UHCD ? C'est en cours.

M. LE ROUX demande si le fond de roulement est l'élément permettant les emprunts ?

Il permet d'assurer les besoins du quotidien. M. LE GOFF précise le fond de roulement qu'en cas de difficulté, malgré les efforts de gestion, l'ARS accompagne l'établissement.

M. MARY demande un engagement de l'ARS en cas d'insuffisance de fond de roulement et le soutien dans le cadre de la demande de prêt. L'ARS ne peut juridiquement garantir l'emprunt du Centre Hospitalier Intercommunal de Redon Carentoir, entité juridique autonome mais valide la trajectoire financière de l'établissement de santé. Cette validation conforte le dossier auprès des organismes financeurs.

M. MARY souhaite revoir le calendrier présenté car il y a du potentiel de développement dans les étages. Il cite, par exemple, les discussions à démarrer avec la Région.

M. LEBRUN questionne sur les risques concernant la thématique «Attractivité» ? Il donne l'exemple sur Allaire, 25% des accouchements se font hors Redon. Mme Rousselot-Soulière indique que la projection des recettes a été faite à partir de l'étude démographique existante sur le territoire, analyse des taux de fuite et leurs causes en fonction de notre niveau d'autorisation de prises en charge.

M. LE GOFF précise que c'est une méthode utilisée pour tous les établissements de santé.

Mme HIGNET demande si des premiers contacts ont été pris pour les emprunts. Mme Rousselot-Soulière précise que les contacts seront pris après validation formelle par l'Agence Régionale de Santé et que l'avis du Conseil de Surveillance doit être envoyé pour que l'Agence Régionale de Santé valide le PGFP (Plan Global de Financement Pluriannuel).

Mme Rousselot-Soulière souligne que l'opération de travaux est essentielle en termes d'offres de soins, de montants et de financements et de projections de recettes réalistes.

M. LE GOFF affirme à nouveau le soutien de l'Agence.

M. MARY valide le projet avec la conviction de l'engagement financier de l'ARS (validation de la trajectoire financière de l'état). Il demande l'instruction rapide de l'étape 3.

M. POIRIER souhaite que l'EHPAD de Carentoir ne soit pas l'oublié du futur.

M. NAEL demande le cheminement de l'instruction du plan de financement : Mme Rousselot-Soulière et M. LE GOFF le précise : Avis du Conseil de Surveillance puis envoi du PGFP à l'ARS qui l'approuve par courrier.

La CGT et la CFDT ne sont pas contre le projet mais ont des inquiétudes sur la phase 2 et sa réalisation.

Les dossiers de financement, auprès des organismes prêteurs sont fondés par les pièces indispensables.

M. DUCHÊNE procède au vote :

Avis favorable : 11

Abstention : 0

Avis défavorables : 2

M. DUCHÊNE remercie les membres du Conseil de Surveillance et Mme ROUSSELOT-SOULIÈRE.